



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0102-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 11

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) Centre ville 2022 : approbation
----------------	------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) et de Renouveau Urbain du centre ville de la commune du Puy-en-Velay a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2004. Par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2023, un dixième avenant à la concession a été validé pour permettre l'intégration, après consultation des coûts travaux des immeubles 6-8-10 rue Boucher de Perthes, l'augmentation de la participation de la Ville.

Le CRAC 2022 présente le réalisé de la 19ème année de cette concession et prend en compte l'avenant n°10 présenté au Conseil Municipal du 5 juillet 2023.

Chaque année, la Collectivité est amenée à se prononcer sur le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) de la CPA Centre ville.

Délibération n°11 du mercredi 05 juillet 2023

RÉSULTATS GLOBAUX 2022

L'année 2022 se solde par une activité ayant généré en dépenses un total de 82 102,07 € TTC. Les principales dépenses en 2022 sont des dépenses de travaux (soit des travaux des immeubles 76/78 rue Pannessac et menuiserie pour fermeture des 6-8-10 rue Boucher de Perthes) et d'honoraires engagées sur les immeubles 6-8-10 rue Boucher de Perthes (maîtrise d'œuvre) et de taxes.

En recettes, l'année se solde par un total perçu de 95 547,65 € TTC.

L'année 2022 se solde donc par un résultat annuel bénéficiaire de 7 313 € après impact de la TVA.

RÉSULTAT GLOBAL PRÉVISIONNEL 2023

L'année 2023 sera marquée par :

- le démarrage des travaux des immeubles sis 6-8-10 rue Boucher de Perthes à compter de mai 2023 pour une durée de 10 mois,
- la vente de l'immeuble sis 9 rue Grangevieille à la SPL dans le cadre de la concession centre-ville. Cette cession a pour objectif de laisser le temps d'évaluer toutes les pistes de sorties possibles pour cet immeuble et de permettre à la concession CPA centre-ville d'être clôturée,
- l'acquisition par activation du droit de préemption urbain sur la parcelle sis 18 rue Jean Solvain.

Elle devrait se solder par une activité générant en dépenses 620 400,99 € TTC et en recettes un total de 661 404,40 € soit un solde bénéficiaire de 49 852,68 € TTC après impact de la TVA.

L'année 2023 verra la mise en œuvre des travaux sur les immeubles 6-8-10 Boucher de Perthes (avant leur vente en 2024) et le remboursement de deux échéances (un prêt d'un montant de 304 856 €, souscrit le 17/12/2021, sur lequel la collectivité concédante s'est portée garante par délibération du 22 octobre 2021, et une avance consentie par la SEM du Velay d'un montant de 239 000 €). Le besoin de trésorerie nécessitera la contractualisation d'un nouvel emprunt dans le courant d'année 2023 pour permettre de faire face à ces échéances.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2022 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023